



## C'est quoi? Fiche descriptive de division .

Par **sendousse**, le **03/10/2013 à 13:16**

[fluo]bonjour[/fluo]

Occupant un appartement, composer d'une bâtisse en RDC, construite en murs de pierres et recouverte d'une toiture en charpente bois et Tuiles rouges? d'une superficie de 98 m<sup>2</sup>, comprenant : 04 pièces, Cuisine, SDB, WC, Cour, 02 Terrasses et Dépendances.

Elle présente un double accès, le premier depuis une voie piétonne et le second accès par une voie mécanique, en passant par un immeuble et traverser une buandrie du dit immeuble dans le chemin est très étroit (0,80 m) pour pouvoir accéder à la partie privative en hauteur par rapport à cette buandrie de 1,50 m. Le mur de mes appartements et le mur de l'Immeuble est distant de 2,50 m (Largeur de la buandrie).

L'Acte de Propriété porte deux mentions que je conteste :

1er) consistant en un appartement dans un immeuble.

2em) en copropriété. Pour ce qui est du deuxième point :

le seul point commun est la canalisation des eaux usées.

QUE DOIT-JE FAIRE ? A QUI M'ADRESSER POUR REGULARISER L'ACTE ? S'achant que le vendeur est les services des Domaines.Sincères salutations. MERCI.